



Cahier d'acteur de la Roue libre de Thau

Contribution au Plan Hérault Vélo 2025-2030

décembre 2024

Rappel des points forts du Département

L'engagement et le soutien du département en faveur des mobilités actives et des associations.

Illustration : la convention signée en 2024 entre le Département et la Roue libre de Thau (suivie par Justine Landais côté département) qui engage l'association à réaliser des actions en faveur du développement du vélo (ateliers mécanique, vélo-école, initiation...)

Les réalisations récentes du Département

- la finalisation du tour de l'étang (section Meze - Marseillan) dont le platelage très efficace (octobre 2021)
- l'estacade à Sète particulièrement réussie et très fréquentée (novembre 2022)
- la passerelle permettant de franchir la voie de chemin de fer à Vic-la-Gardiole qui supprime un important point noir (RD 114) octobre 2023
- la passerelle en cours de réalisation pour rejoindre Poussan depuis la voie verte (2024)
- la signalétique des Euro Vélo

Les principaux enjeux

1. Donner la priorité aux déplacements du quotidien : déplacement pour le travail (vélotafeurs), écoliers, collégiens et étudiants, vélo comme outil de déplacement du quotidien. Le vélo n'est pas uniquement un loisir ou un sport, ni même une activité bonne pour la santé : il est aussi et de plus en plus un moyen de déplacement.

2. Développer le multi-modal : train + vélo, transports en commun + vélo.

- Le **Collectif Vélo Occitanie**, qui regroupe les associations vélo de la Région - auquel la Roue libre de Thau adhère, s'est créé en 2024 notamment pour tenter d'infléchir la position de la Région sur l'emport des vélos dans les TER.
- Le Département est concerné par son **réseau Hérault Transport**. L'emport des vélos à l'arrière ou dans les bus doit devenir une règle. L'expérimentation de 2021 « Car + Vélo » sur la ligne 682 (Bédarieux - St Pons de Thomières) le long de la Passa Païs, hélas abandonnée, avait donné un signal très positif à cet égard. Pourquoi le Département n'a-t-il pas poursuivi dans ce sens ?

3. Les déplacements vélo dans les territoires ruraux

- Elaborer des plans de circulation intégrant les cyclistes : définir, pour chaque mode de déplacement (véhicules motorisés, transports en commun, vélos, piétons), des axes principaux, secondaires et de desserte. Permet de redonner de la place aux usagers du vélo sur les routes et canaliser le trafic motorisé sur des axes dédiés.

- La réutilisation de la voirie existante en adaptant les règles de circulation pour le vélo (marquage vélo, signalétique). Sobre et peu coûteuse, cette solution offre à la collectivité la possibilité de valoriser du même coup son territoire et ses paysages en mobilisant les petites routes, chemins ruraux ou voies désaffectées.
 - Au regard du nombre grandissant d'accidents mortels de cyclistes sur les départementales, la question de la sécurité est une priorité. Le département devrait se focaliser davantage sur cet enjeu. Quelques pistes à explorer pour améliorer la sécurité des cyclistes : interdire certaines routes trop dangereuses aux cyclistes et mettre une signalétique en amont pour un trajet alternatif, interdire certaines portions de routes aux voitures et les dédier aux vélos, ne pas proposer de bande cyclable mais un aménagement bien séparé de la route, abaisser la vitesse en campagne quand les cyclistes partagent la routes avec les voitures.
4. **Le développement des services vélo** dont les stationnements des vélos (boxes) en gare, mais également sur des points « stratégiques » de fréquentation (zones urbaines, plages...). Ainsi que les services tels que les **ateliers** d'aide à la réparation, les accompagnements comme les **vélo écoles**, les remises en selle et accompagnement à la **prise en main des VAE** pour les néo-cyclistes...

Quelques suggestions

- Une signalétique dédiée au déplacement à vélo proposant la direction la plus facile et sécurisée avec temps de parcours entre des points clés. On n'est pas toujours obligé d'avoir de nouvelles infrastructures pour se déplacer à vélo, mais des itinéraires apaisés.
- Relier de façon sécurisée les villes de Vic-la-Gardiole et de Frontignan sans passer par la plage, en suivant la voie ferrée ce qui permettrait aux scolaires de venir plus facilement à la Médiathèque par exemple.
- La liaison Balaruc / Gigan sécurisée pour les vélos.
- La liaison Poussan / Gigan vers Villeveyrac par ancienne voie ferrée.
- Utilisation de vélobus pour le ramassage scolaire pour donner envie aux enfants assez tôt de pédaler de façon ludique.
- Des aides pour l'achat de vélo classique pour les personnes en grande difficulté et des incitations à l'apprentissage du vélo pour adulte.
- Accompagner le développement des entreprises de construction de cycle dans le département.
- Ecoles de formation à la mécanique vélo.
- Des pistes d'apprentissage à la sécurité routière pour vélo (voir le site de l'association Mas des Moulins à Montpellier)

La Roue libre de Thau

Site internet : <http://www.larouelibredethau.org>

Courriel : contact@larouelibredethau.org

Adresse postale :

La Roue libre de Thau chez
Madeleine Verger, le Temps des Cerises,
38, rue Yvan Beck - 34200 Sète
Téléphone : 06 25 80 18 70

RNA : W343019041

SIREN : 822 910 113

SIRET : 822 910 113 00023

APE : 9499Z

Date de publication au JO : 31 octobre 2015

Assurance : FFBA N° adhérent : 3416162

Bureau collégial élu lors de l'Assemblée générale du 3 février 2024

Président : Frédéric PASSICOT

25 rue du Député Lucien Salette
34110 Frontignan
06 63 39 53 76
passicote@gmail.com

Trésorière : Madeleine VERGER

38, rue Yvan Beck
34200 Sète
06 11 47 66 40
madeleine.verger@wanadoo.fr

Secrétaire : Loïc PEREZ

17 Avenue du Muscat Bât G
34110 Frontignan
06 52 66 79 10
zerepciol@mailo.fr